

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2019

TAXE SUR LES SERVICES NUMÉRIQUES - (N° 1737)

Adopté

AMENDEMENT

N° CF74

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 62, substituer au mot :

« il »,

les mots :

« le redevable membre du groupe ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.